

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1369

4 juin 2008

### SOMMAIRE

Afidco S.A. ....	65668	IF Executives (IFE) .....	65708
Agregat S.A. ....	65712	Immobilière Arenberg S.A. ....	65703
Babcock & Brown (Vilnius) S.à r.l. ....	65678	ING Luxembourg .....	65694
Barbieri S.A. ....	65706	ING Luxembourg .....	65694
Barbieri S.A. ....	65704	Intertransports Lux S.à r.l. ....	65682
Barbieri S.A. ....	65707	J2B Consultants S.à.r.l. ....	65683
Bartz Constructions S.à.r.l. ....	65678	Luxcontrol S.A. ....	65707
Bio Technology CONSULTING Sàrl ....	65712	Marco Properties S.A. ....	65682
Central Asian Flour S.A. ....	65711	Massada Europe Trading S.à r.l. ....	65704
Ciminko .....	65683	Mateco Location de Nacelles S.A. ....	65684
Citadel Global Trading S.à r.l. ....	65693	Mateco Location de Nacelles S.A. ....	65683
Clovis Financing S.à r.l. ....	65668	Métis .....	65666
Consulting & Logistics Marketing Network S.A. ....	65694	Mon Cadeau s.à r.l. ....	65668
DaimlerChrysler Re Insurance S.A. Lu- xembourg .....	65669	Orbis Sicav .....	65684
Daimler Re Insurance S.A. Luxembourg .....	65669	Polo Top Investments S.A. ....	65682
Deco-Toiture Sàrl .....	65697	P&P Consulting SA .....	65685
Dresdner Bank Aktiengesellschaft .....	65684	Proff Sàrl .....	65698
EFE Luxembourg S.à r.l. ....	65709	PSM Lux SA .....	65689
EPREC Investments S.à.r.l. ....	65706	Qioptiq S.à r.l. ....	65685
Euro Marine Services SA .....	65668	SangStat Luxembourg S.à r.l. ....	65693
Eye 3 S.à r.l. ....	65685	SCOTTISH EQUITABLE ADVISERS (Lu- xembourg) S.A. ....	65712
Fiduciaire Barthels & Associés S.A. ....	65683	SO Architects S.A. ....	65689
Genzyme Global S.à r.l. ....	65693	Soil-Concept S.A. ....	65682
Global Water and Energy Resources S.A. .....	65666	Somak (Europe) S.A. ....	65708
Golden Recovery S.A. ....	65670	Tele 2 Europe S.A. ....	65689
Guisan S.A.H. ....	65694	Ticketac Intl .....	65666
Guisan S.A.H. ....	65707	Torcasso S.à r.l. ....	65684
IFA Holding S.à r.l. ....	65670	Unidiam S.A. ....	65685
		WI-BA-Metall S.à r.l. ....	65709
		YMMA S.à r.l. ....	65700

**Ticketac Intl, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 115.164.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008*

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L-1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

FIDEUROPE

*Agent domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2008062168/657/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02663. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Métis, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 104.491.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008*

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L-1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

FIDEUROPE

*Agent domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2008062174/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02686. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Global Water and Energy Resources S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 78.205.

Im Jahre zweitausendacht den zehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Herr Georges d'Huart, Notar mit Amtssitz in Pétange,

ist erschienen:

Herrn Holger Lomparski, mit Wohnsitz in Birkenweg 8, D-66359 Bous, vertreten durch Herrn Joachim Fehr, mit beruflichen Wohnsitz in Luxemburg, gemäss einer Vollmacht ausgestellt in Bous am 28. März 2008, welche ne varietur von dem Komparenten und dem amtierenden Notar unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben eingetragen zu werden;

Der erschienene Aktionär, vertreten wie vorerwähnt, ist zur Hälfte an der Gesellschaft Global Water and Energy Resources SA., mit Sitz in L-1449 Luxemburg, 2, rue de l'Eau, (H.R. Luxemburg B 78.205), gegründet gemäss einer vom Notar Reginald Neuman, am 7. September 2000 erstellten Urkunde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 238 vom 31 März 2001. Die Satzung der Gesellschaft wurde letztens abgeändert gemäss einer Gesellschafterversammlung vom 22. März 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1495 vom 16. November 2002.

Die Aktionäre wurden zweimal im D'Wort und zweimal im Mémorial öffentlich zu einer ordentlich einberufenen Jahreshauptversammlung der Global Water and Energy Resources S.A. eingeladen.

Da die erschienene Partei, vertreten wie vorerwähnt, das wahlberechtigte Gesellschaftskapital repräsentiert, ist die ordentliche Jahreshauptversammlung der Gesellschafter ordnungsgemäss einberufen und kann in rechtsgültigerweise über folgende Tagesordnung beraten:

1. Genehmigung des Jahresabschlusses vom 31. Dezember 2006.
2. Entlastung des Verwaltungsrats und des Aufsichtskommissar für deren Tätigkeit bis zum 31. Dezember 2006.
3. Genehmigung des Jahresabschlusses vom 31. Dezember 2007.
4. Entlastung des Verwaltungsrats und des Aufsichtskommissar für deren Tätigkeit bis zum 31. Dezember 2007.
5. Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft Global Water and Energy-Resources S.A.
6. Ernennung eines Liquidators.
7. Festlegung der Befugnisse des Liquidators.
8. Verschiedenes.

Sodann ersucht die erschienene Partei, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2006 wird einstimmig genehmigt.

*Zweiter Beschluss*

Dem Verwaltungsrat und dem Aufsichtskommissar werden für deren Tätigkeit bis zum 31. Dezember 2006 Entlastung erteilt.

*Dritter Beschluss*

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007 wird einstimmig genehmigt.

*Vierter Beschluss*

Dem Verwaltungsrat und dem Aufsichtskommissar werden für deren Tätigkeit bis zum 31. Dezember 2007 Entlastung erteilt.

*Fünfter Beschluss*

Gemäss dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in letzter Fassung, beschliesst die erschienene Partei, vertreten wie vorerwähnt die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen. Sie besteht nun nur mehr für den Zweck der Liquidation.

*Sechster Beschluss*

Infolge des ersten Beschlusses, wird Herr Holger Lomparski, mit Wohnsitz in D-66359 Bous, Birkenweg 8, zum Liquidator zu ernennen.

*Siebter Beschluss*

Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, wie vorgesehen in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in letzter Fassung.

Er kann alle Handlungen ausüben, welche in Artikel 145 vorgesehen sind, ohne Erlaubnis der Generalversammlung anfragen zu müssen in den Fällen wo sie verlangt ist.

Der Liquidator ist vom Inventar entbunden und kann auf die Gesellschaftskonten Bezug nehmen. Er kann, unter seiner Verantwortung, für spezielle oder bestimmte Geschäfte, einem oder mehreren Bevollmächtigten jenen Teil seiner Befugnisse übertragen die er bestimmt und für den Zeitraum den er festsetzt.

Er wird von der Pflicht entbunden, ein Inventar vorzunehmen und kann auf die Bücher und Buchungen der Gesellschaft zurückgreifen. Er kann eine Drittperson in seinen Befugnissen ermächtigen, aber nur für bestimmte Zwecke.

Alle Akte, die die Gesellschaft verpflichten, werden vom Liquidator unterzeichnet, sofern keine Weiterübertragung von Vollmachten erteilt wurde; er braucht sich keiner Drittperson gegenüber zu rechtfertigen.

*Kosten*

Die Kosten und Honorare gegenwärtiger Urkunde fallen der Gesellschaft zur Last.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Petingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, handelnd wie vorerwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar

Gezeichnet: FEHR, D'HUART.

Enregistre à Esch/Alzette A.C., le 17 avril 2008. Relation: EAC/2008/5156. — Recu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 avril 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008063344/207/75.

(080070629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Mon Cadeau s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 34, avenue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 25.201.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063337/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02975. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Afidco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 78.426.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063338/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02973. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Clovis Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 127.910.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, en date du 14 mai 2008.

David Moscato / Richard Gordon

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008063351/7971/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00003. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Euro Marine Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.  
R.C.S. Luxembourg B 81.718.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008063345/2864/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03153. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Daimler Re Insurance S.A. Luxembourg, Société Anonyme,  
(anc. DaimlerChrysler Re Insurance S.A. Luxembourg).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 48.654.

Im Jahre zweitausendacht, den neunten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg-Eich

versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "DaimlerChrysler Re Insurance S.A. Luxembourg" mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

gegründet ursprünglich unter der Bezeichnung "debis Re INSURANCE S.A.", gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 8. September 1994, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 518 vom 12. Dezember 1994,

zuletzt abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. September 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 150 vom 21. Januar 2006

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 48.654.

Die Versammlung wurde eröffnet um 9.15 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Etienne CUQUEMELLE, Angestellter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Frau Annerose GÖBEL, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Gérard MORIS, Angestellter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft "DaimlerChrysler Services Re Insurance S.A. Luxembourg" sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die 5.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Umbenennung der Gesellschaft in „Daimler Re Insurance S. A. Luxembourg“.

2. Abänderung von Artikel 1 der Statuten wie folgt:

**Art. 1. Form, Firma.** Zwischen den unterzeichneten Parteien und all jenen Personen, welche Eigner der hiermit geschaffenen Aktien werden, wird eine Gesellschaft (die „Gesellschaft“) in Form einer Aktiengesellschaft gegründet, die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg („Luxemburg“) und den Bestimmungen dieser Satzung unterliegt. Die Gesellschaft trägt den Namen „Daimler Re Insurance S. A. Luxembourg“.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft umzubenennen in Daimler Re Insurance S. A. Luxembourg.

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, infolge der Namensabänderung Artikel 1, der Statuten abzuändern wie folgt:

" **Art. 1. Form, Firma.** Zwischen den unterzeichneten Parteien und all jenen Personen, welche Eigner der hiermit geschaffenen Aktien werden, wird eine Gesellschaft (die "Gesellschaft") in Form einer Aktiengesellschaft gegründet, die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg ("Luxemburg") und den Bestimmungen dieser Satzung unterliegt. Die Gesellschaft trägt den Namen Daimler Re Insurance S. A. Luxembourg."

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 9.25 Uhr.

*Schätzung der Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 850,- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. CUQUEMELLE, A. GÖBEL, G. MORIS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008. Relation: LAC/2008/15365. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 22. April 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008063350/206/60.

(080070727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Golden Recovery S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.926.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/05/2008.

CERTIFIE CONFORME

COBELFRET S.A. / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Alexis Vermast / -

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2008063343/1380/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03151. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**IFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 645.700,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 133.157.

In the year two thousand and eight, on the fourth of March.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

INNOVA/4 L.P., a foreign limited partnership, whose principal place of business is at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the number LP 11130,

here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That the 'société à responsabilité limitée' IFA Holding S. à r. l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on October 23rd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2772, dated November 30th, 2007 (the Company).

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each.

- That the appearing party is the one and only current partner of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

*Agenda:*

1. Increase of the Company's subscribed share capital by an amount of EUR 633,200.- (six hundred and thirty three thousand two hundred euros), in order to increase it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) up to EUR 645,700.- (six hundred and forty five thousand seven hundred euros) through the issue of 633,200 (six hundred and thirty three thousand two hundred) new redeemable shares of class A to J, with a par value of EUR 1.- (one euro) each;

2. Subscription and payment;

3. Creation of a preferential subscription right;

4. Amendment of Article 6 of the Articles of Association further to the above resolutions;

5. Miscellaneous.

With respect to the foregoing, the Sole Partner took the following resolutions:

*First resolution*

It is decided to increase the Company's subscribed share capital by an amount of six hundred and thirty three thousand two hundred euros (633,200.- EUR) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) to six hundred and forty five thousand seven hundred euros (645,700.- EUR) by the issue of six hundred and thirty three thousand two hundred (633,200) new shares having a par value of one euro (1.- EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

63,320 Class A Redeemable Shares;  
63,320 Class B Redeemable Shares;  
63,320 Class C Redeemable Shares;  
63,320 Class D Redeemable Shares;  
63,320 Class E Redeemable Shares;  
63,320 Class F Redeemable Shares;  
63,320 Class G Redeemable Shares;  
63,320 Class H Redeemable Shares;  
63,320 Class I Redeemable Shares;  
63,320 Class J Redeemable Shares.

*Second resolution*

*Intervention - Subscription - Payment*

INNOVA/4 L.P., prenamed, here represented by proxy by Régis Galiotto, prenamed declared to accept new partners in the capital of the Company and to subscribe to three hundred and twenty eight thousand five hundred (328,500) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

32,850 Class A Redeemable Shares;  
32,850 Class B Redeemable Shares;  
32,850 Class C Redeemable Shares;  
32,850 Class D Redeemable Shares;  
32,850 Class E Redeemable Shares;  
32,850 Class F Redeemable Shares;  
32,850 Class G Redeemable Shares;  
32,850 Class H Redeemable Shares;  
32,850 Class I Redeemable Shares;  
32,850 Class J Redeemable Shares;

and fully paid up in cash so that the total amount of three hundred and twenty eight thousand five hundred euros (328,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

NATIONWIDE PRIVATE EQUITY FUND, LLC, with registered office in 1, Nationwide Plaza 1-33-07 Columbus, OH 43215 United States of America, here represented by proxy by Régis Galiotto, prenamed, declared to subscribe to fifty five thousand (55,000) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

5,500 Class A Redeemable Shares;  
5,500 Class B Redeemable Shares;  
5,500 Class C Redeemable Shares;  
5,500 Class D Redeemable Shares;  
5,500 Class E Redeemable Shares;  
5,500 Class F Redeemable Shares;  
5,500 Class G Redeemable Shares;  
5,500 Class H Redeemable Shares;  
5,500 Class I Redeemable Shares;  
5,500 Class J Redeemable Shares;

and fully paid up in cash so that the total amount of fifty five thousand euros (55,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

GARTMORE DIRECT FUND III SCOTTISH, L.P., with registered office in 50, Lothian Road Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland, United Kingdom, here represented by proxy by Régis Galiotto, prenamed, declared to subscribe to

sixty five thousand (65,000) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

- 6,500 Class A Redeemable Shares;
- 6,500 Class B Redeemable Shares;
- 6,500 Class C Redeemable Shares;
- 6,500 Class D Redeemable Shares;
- 6,500 Class E Redeemable Shares;
- 6,500 Class F Redeemable Shares;
- 6,500 Class G Redeemable Shares;
- 6,500 Class H Redeemable Shares;
- 6,500 Class I Redeemable Shares;
- 6,500 Class J Redeemable Shares;

and fully paid up in cash so that the total amount of sixty five thousand euros (65,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

GARTMORE PRIVATE EQUITY III, L.P., with registered office in 50, Lothian Road Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland, United Kingdom, here represented by proxy by Régis Galiotto, prenamed, declared to subscribe to thirty thousand (30,000) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

- 3,000 Class A Redeemable Shares;
- 3,000 Class B Redeemable Shares;
- 3,000 Class C Redeemable Shares;
- 3,000 Class D Redeemable Shares;
- 3,000 Class E Redeemable Shares;
- 3,000 Class F Redeemable Shares;
- 3,000 Class G Redeemable Shares;
- 3,000 Class H Redeemable Shares;
- 3,000 Class I Redeemable Shares;
- 3,000 Class J Redeemable Shares;

and fully paid up in cash so that the total amount of thirty thousand euros (30,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

FAGEB PRIVATE EQUITY INVESTMENTS, Inc., with registered office in 53rd Street, Obarrio, MMG Tower, Panama, Republic of Panama, here represented by proxy by Régis Galiotto, prenamed, declared to subscribe to twenty thousand (20,000) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

- 2,000 Class A Redeemable Shares;
- 2,000 Class B Redeemable Shares;
- 2,000 Class C Redeemable Shares;
- 2,000 Class D Redeemable Shares;
- 2,000 Class E Redeemable Shares;
- 2,000 Class F Redeemable Shares;
- 2,000 Class G Redeemable Shares;
- 2,000 Class H Redeemable Shares;
- 2,000 Class I Redeemable Shares;
- 2,000 Class J Redeemable Shares;

and fully paid up in cash so that the total amount of twenty thousand euros (20,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

IGxG MANAGEMENT LLC - SERIES E, with registered office in 540, Madison Avenue Suite 21 A, NY 10022, New York, United States of America, here represented by proxy by Régis Galiotto, prenamed, declared to subscribe to seven thousand (7,000) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

- 700 Class A Redeemable Shares;
- 700 Class B Redeemable Shares;
- 700 Class C Redeemable Shares;
- 700 Class D Redeemable Shares;
- 700 Class E Redeemable Shares;

700 Class F Redeemable Shares;  
700 Class G Redeemable Shares;  
700 Class H Redeemable Shares;  
700 Class I Redeemable Shares;  
700 Class J Redeemable Shares;

and fully paid up in cash so that the total amount of seven thousand euros (7,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

3i GROUP plc, with registered office in 16, Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, here represented by proxy by Régis Galiotto, prenamed, declared to subscribe to one hundred and twenty seven thousand seven hundred (127,700) new shares with a par value of one euro (1.- EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

12,770 Class A Redeemable Shares;  
12,770 Class B Redeemable Shares;  
12,770 Class C Redeemable Shares;  
12,770 Class D Redeemable Shares;  
12,770 Class E Redeemable Shares;  
12,770 Class F Redeemable Shares;  
12,770 Class G Redeemable Shares;  
12,770 Class H Redeemable Shares;  
12,770 Class I Redeemable Shares;  
12,770 Class J Redeemable Shares;

and fully paid up in cash so that the total amount of one hundred and twenty seven thousand seven hundred euros (127,700.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

*Third resolution*

In connection with the "Shareholders Agreement of IFA Holding S. à r. l." dated November 26th, 2007, as amended, it has been decided to establish a preferential subscription right in the articles of association.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6 of the Articles of Association to read it as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at six hundred and forty five thousand seven hundred euros (645,700.- EUR) represented by six hundred and forty five thousand seven hundred (645,700) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each allocated amongst the types and classes of shares as set out below:

64,570 Class A Redeemable Shares;  
64,570 Class B Redeemable Shares;  
64,570 Class C Redeemable Shares;  
64,570 Class D Redeemable Shares;  
64,570 Class E Redeemable Shares;  
64,570 Class F Redeemable Shares;  
64,570 Class G Redeemable Shares;  
64,570 Class H Redeemable Shares;  
64,570 Class I Redeemable Shares;  
64,570 Class J Redeemable Shares;

Hereinafter all together referred to as the "Redeemable Shares".

The redemption shall be carried out by a resolution of the partners adopted at an extraordinary general meeting of the partners or by a resolution of the Sole Partner as the case may be, upon proposal of the sole manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

The redemption price of the shares (the "Redemption Price") shall be freely determined by agreement between the Company and the holders of the Class of Shares to be redeemed at the time of the redemption, provided that, in the case where the Redemption Price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or in the case that the Company has made sufficient profits since the end the last financial year, in accordance with interim financial statements of the Company drawn up on the date of the redemption.

Upon any new capitalization of the Company that will result in a greater Equity Subscription for any existing or future partner, each partner shall have the right to purchase additional Equity Subscriptions, along with its related Partner Loan

Subscriptions, to maintain their ownership percentage as set forth on Schedule A in the "Shareholders Agreement of IFA Holding S. à r. l." dated November 26th, 2007, as amended."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 5,800.- Euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatre mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

INNOVA/4 L.P., société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro LP 11130,

Ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privée,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée IFA Holding S. à r. l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2772 du 30 novembre 2007 (la Société).

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de EUR 633.200,- (six cent trente trois mille deux cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 645.700,- (six cent quarante cinq mille sept cents euros) par l'émission de 633.200 (six cent trente trois mille deux cents) parts sociales rachetables nouvelles de classe A à J, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

2. Souscription et libération.

3. Création d'un droit préférentiel de souscription.

4. Modification afférente de l'article 6 des statuts suite aux résolutions qui précèdent.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de six cent trente trois mille deux cents euros (EUR 633.200,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à six cent quarante cinq mille sept cents euros (EUR 645.700,-) par l'émission de six cent trente trois mille deux cents (633.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties parmi les types et les classes comme présenté ci-dessous:

63.320 Parts Sociales Rachetables de Classe A;

63.320 Parts Sociales Rachetables de Classe B;

63.320 Parts Sociales Rachetables de Classe C;

63.320 Parts Sociales Rachetables de Classe D;

63.320 Parts Sociales Rachetables de Classe E;

63.320 Parts Sociales Rachetables de Classe F;

63.320 Parts Sociales Rachetables de Classe G;

63.320 Parts Sociales Rachetables de Classe H;

63.320 Parts Sociales Rachetables de Classe I;

63.320 Parts Sociales Rachetables de Classe J.

*Deuxième résolution*

*Intervention - Souscription - Libération*

INNOVA/4 L.P., ci-avant prénommée, représentée en vertu d'une procuration sous seing privé par Régis Galiotto, prénommé, a déclaré accepter l'entrée de nouveaux associés dans le capital de la Société et de souscrire à trois cent vingt huit mille cinq cents (328.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties parmi les types et les classes comme présenté ci-dessous:

- 32.850 Parts Sociales Rachetables de Classe A;
- 32.850 Parts Sociales Rachetables de Classe B;
- 32.850 Parts Sociales Rachetables de Classe C;
- 32.850 Parts Sociales Rachetables de Classe D;
- 32.850 Parts Sociales Rachetables de Classe E;
- 32.850 Parts Sociales Rachetables de Classe F;
- 32.850 Parts Sociales Rachetables de Classe G;
- 32.850 Parts Sociales Rachetables de Classe H;
- 32.850 Parts Sociales Rachetables de Classe I;
- 32.850 Parts Sociales Rachetables de Classe J;

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de trois cent vingt huit mille cinq cents euros (EUR 328.500,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

NATIONWIDE PRIVATE EQUITY FUND, LLC, avec siège social au 1, Nationwide Plaza 1-33-07 Columbus, OH 43215 Etats Unis d'Amérique, représentée en vertu d'une procuration sous seing privé par Régis Galiotto, prénommé, a déclaré souscrire à cinquante cinq mille (55.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties parmi les types et les classes comme présenté ci-dessous:

- 5.500 Parts Sociales Rachetables de Classe A;
- 5.500 Parts Sociales Rachetables de Classe B;
- 5.500 Parts Sociales Rachetables de Classe C;
- 5.500 Parts Sociales Rachetables de Classe D;
- 5.500 Parts Sociales Rachetables de Classe E;
- 5.500 Parts Sociales Rachetables de Classe F;
- 5.500 Parts Sociales Rachetables de Classe G;
- 5.500 Parts Sociales Rachetables de Classe H;
- 5.500 Parts Sociales Rachetables de Classe I;
- 5.500 Parts Sociales Rachetables de Classe J;

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante cinq mille euros (EUR 55.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

GARTMORE DIRECT FUND III SCOTTISH, L.P., avec siège social au 50, Lothian Road Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Ecosse, Royaume Uni, représentée en vertu d'une procuration sous seing privé par Régis Galiotto, prénommé a déclaré souscrire à soixante cinq mille (65.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties parmi les types et les classes comme présenté ci-dessous:

- 6.500 Parts Sociales Rachetables de Classe A;
- 6.500 Parts Sociales Rachetables de Classe B;
- 6.500 Parts Sociales Rachetables de Classe C;
- 6.500 Parts Sociales Rachetables de Classe D;
- 6.500 Parts Sociales Rachetables de Classe E;
- 6.500 Parts Sociales Rachetables de Classe F;
- 6.500 Parts Sociales Rachetables de Classe G;
- 6.500 Parts Sociales Rachetables de Classe H;
- 6.500 Parts Sociales Rachetables de Classe I;
- 6.500 Parts Sociales Rachetables de Classe J;

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de soixante cinq mille euros (EUR 65.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

GARTMORE PRIVATE EQUITY III, L.P., avec siège social au 50, Lothian Road Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Ecosse, Royaume Uni, représentée en vertu d'une procuration sous seing privé par Régis Galiotto, prénommé, a déclaré

souscrire à trente mille (30.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties parmi les types et les classes comme présenté ci-dessous:

- 3.000 Parts Sociales Rachetables de Classe A;
- 3.000 Parts Sociales Rachetables de Classe B;
- 3.000 Parts Sociales Rachetables de Classe C;
- 3.000 Parts Sociales Rachetables de Classe D;
- 3.000 Parts Sociales Rachetables de Classe E;
- 3.000 Parts Sociales Rachetables de Classe F;
- 3.000 Parts Sociales Rachetables de Classe G;
- 3.000 Parts Sociales Rachetables de Classe H;
- 3.000 Parts Sociales Rachetables de Classe I;
- 3.000 Parts Sociales Rachetables de Classe J;

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de trente mille euros (EUR 30.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

FAGEB PRIVATE EQUITY INVESTMENTS, Inc., avec siège social au 53rd Street, Obarrio, MMG Tower, Panama, République de Panama, représentée en vertu d'une procuration sous seing privé par Régis Galiotto, prénommé, a déclaré souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties parmi les types et les classes comme présenté ci-dessous:

- 2.000 Parts Sociales Rachetables de Classe A;
- 2.000 Parts Sociales Rachetables de Classe B;
- 2.000 Parts Sociales Rachetables de Classe C;
- 2.000 Parts Sociales Rachetables de Classe D;
- 2.000 Parts Sociales Rachetables de Classe E;
- 2.000 Parts Sociales Rachetables de Classe F;
- 2.000 Parts Sociales Rachetables de Classe G;
- 2.000 Parts Sociales Rachetables de Classe H;
- 2.000 Parts Sociales Rachetables de Classe I;
- 2.000 Parts Sociales Rachetables de Classe J;

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

IGxG MANAGEMENT LLC - SERIES E, avec siège social au 540, Madison Avenue Suite 21A, NY 10022, New York, Etats Unis d'Amérique, représentée en vertu d'une procuration sous seing privé par Régis Galiotto, prénommé, a déclaré souscrire à sept mille (7.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties parmi les types et les classes comme présenté ci-dessous:

- 700 Parts Sociales Rachetables de Classe A;
- 700 Parts Sociales Rachetables de Classe B;
- 700 Parts Sociales Rachetables de Classe C;
- 700 Parts Sociales Rachetables de Classe D;
- 700 Parts Sociales Rachetables de Classe E;
- 700 Parts Sociales Rachetables de Classe F;
- 700 Parts Sociales Rachetables de Classe G;
- 700 Parts Sociales Rachetables de Classe H;
- 700 Parts Sociales Rachetables de Classe I;
- 700 Parts Sociales Rachetables de Classe J;

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de sept mille euros (EUR 7.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

3i GROUP plc, avec siège social au 16, Palace Street, Londres SW1E 5JD, Royaume Uni, représentée en vertu d'une procuration sous seing privé par Régis Galiotto, prénommé, a déclaré souscrire à cent vingt sept mille sept cents (127.700) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties parmi les types et les classes comme présenté ci-dessous:

- 12.770 Parts Sociales Rachetables de Classe A;
- 12.770 Parts Sociales Rachetables de Classe B;
- 12.770 Parts Sociales Rachetables de Classe C;
- 12.770 Parts Sociales Rachetables de Classe D;
- 12.770 Parts Sociales Rachetables de Classe E;

- 12.770 Parts Sociales Rachetables de Classe F;
- 12.770 Parts Sociales Rachetables de Classe G;
- 12.770 Parts Sociales Rachetables de Classe H;
- 12.770 Parts Sociales Rachetables de Classe I;
- 12.770 Parts Sociales Rachetables de Classe J;

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de cent vingt sept mille sept cents euros (EUR 127.700,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

Afin de tenir compte du "Shareholders Agreement of IFA Holding S. à r. l." daté du 26 novembre 2007, tel que modifié, il a été décidé de créer un droit préférentiel de souscription dans les statuts.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six cent quarante cinq mille sept cents euros (645.700,- EUR) représenté par six cent quarante cinq mille sept cents (645.700) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune réparties parmi les types et les classes comme présenté ci-dessous:

- 64.570 Parts sociales Rachetables de Classe A;
- 64.570 Parts sociales Rachetables de Classe B;
- 64.570 Parts sociales Rachetables de Classe C;
- 64.570 Parts sociales Rachetables de Classe D;
- 64.570 Parts sociales Rachetables de Classe E;
- 64.570 Parts sociales Rachetables de Classe F;
- 64.570 Parts sociales Rachetables de Classe G;
- 64.570 Parts sociales Rachetables de Classe H;
- 64.570 Parts sociales Rachetables de Classe I;
- 64.570 Parts sociales Rachetables de Classe J;

Ci-après désignées comme les «Part sociales Rachetables».

Le rachat sera décidé par une résolution des associés adoptée en assemblée extraordinaire des associés ou par une résolution de l'associé unique le cas échéant, sur proposition de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration.

Le prix de rachat des parts sociales (le «Prix de Rachat») sera déterminé librement par accord entre la Société et le détenteur de la catégorie des part sociales à racheter au moment du rachat, étant précisé que si le Prix de Rachat est supérieur à la valeur nominale des part sociales concernées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société a réalisé des bénéfices ou détient des réserves disponibles aux fins de distribution conformément aux derniers comptes annuels approuvés, ou dans l'hypothèse où la Société a fait suffisamment de bénéfices depuis la fin de l'exercice social précédent, attesté dans l'état comptable intermédiaire de la Société établi au jour du rachat.

Pour toute nouvelle capitalisation dans le chef de la Société qui résulterait d'une augmentation du capital souscrite par n'importe quel associé existant ou futur, chaque associé aura le droit de souscrire à cette augmentation de capital, ainsi qu'aux souscriptions de Prêt d'Associé liés, afin de maintenir un pourcentage de détention comme présenté dans le tableau A du «Shareholders Agreement of IFA Holding S. à r. l.» daté du 26 novembre 2007, tel que modifié.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 5.800,- Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2008. Relation: LAC/2008/9927. — Reçu trois mille cent euros et soixante-six cents (3.166,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008063354/211/415.

(080070510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Bartz Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2323 Luxembourg, 2, boulevard John-Joseph Pershing.

R.C.S. Luxembourg B 22.526.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063333/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02979. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Babcock & Brown (Vilnius) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 122.940.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of April,

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) BBGP Odense Malta Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Malta, having its registered address at 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malta, and registered at the Registry of Companies in Malta with company number C38312, holder of 335 (three hundred thirty-five) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-1413 Luxembourg, 8, Place Dargent, by virtue of a proxy given under private seal on 15 April 2008;

(2) B & B MH 6 Co Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Malta, having its registered address at 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malta, and registered at the Registry of Companies in Malta with company number C38198, holder of 165 (one hundred sixty-five) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on 15 April 2008. Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearers are the shareholders of Babcock & Brown (Vilnius) S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall in L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122.940, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on 12th December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 247 on 24th February 2007, amended pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 1st October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2626 on 16 November 2007, (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro) in order to bring the share capital from its former amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred euro), by way of the issue of 4,000 (four thousand) new shares of the Company, having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each.

3. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, to EUR 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred euro), by way of the issue of 4,000 (four thousand) new shares of the Company, having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription and Payment*

Thereupon, BBGP Odense Malta Limited declares to subscribe for the 2,680 (two thousand six hundred eighty) new shares of the Company, having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 67,000 (sixty-seven thousand euro) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 67,000 (sixty-seven thousand euro) which is evidenced to the notary.

Thereupon, B & B MH 6 Co Limited declares to subscribe for the 1,320 (one thousand three hundred twenty) new shares of the Company, having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 33,000 (thirty-three thousand euro) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 33,000 (thirty-three thousand euro) which is evidenced to the notary.

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro) shall be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

	shares
(1) BBGP Odense Malta Limited, .....	3,015
(2) B & B MH 6 Co Limited, .....	1,485
Total: .....	4,500

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred euro), represented by 4,500 (four thousand five hundred) shares in registered form with a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid up (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders."

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg-Eich, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française de texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) BBGP Odense Malta Limited, une société à responsabilité limitée de droit malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 38312, propriétaire de 335 (trois cent trente-cinq) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 8, Place Dargent,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 avril 2008;

(2) B & B MH 6 Co Limited, une société à responsabilité limitée de droit malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 38198, propriétaire de 165 (cent soixante-cinq) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 avril 2008.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de Babcock & Brown (Vilnius) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall in L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.940, constituée suivant un acte de Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 247 du 24 février 2007, modifiés par un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster du 01 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2626 du 16 novembre 2007 (la Société).

II. que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cents euros) par l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 112.500 (cent douze mille cinq cents euros), par l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

### Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### Souscription - Libération

A cet effet, BBGP Odense Malta Limited déclare souscrire aux 2.680 (deux mille six cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 67.000,- (soixante-sept mille euros) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 67.000,- (soixante-sept mille euros) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

B & B MH 6 Co Limited déclare souscrire aux 1.320 (mille trois cent vingt) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total d'EUR 100.000 (cent mille euros) sera affecté entièrement au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

	parts sociales
(1) BBGP Odense Malta Limited, . . . . .	3,015
(2) B & B MH 6 Co Limited, . . . . .	1,485
Total: . . . . .	4,500

### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 112.500 (cent douze mille cinq cents euros) représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés."

### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2008, Relation: LAC/2008/15877. — Reçu € 500,- (cinq cents Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008063357/206/197.

(080070846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Polo Top Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 117.901.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063323/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02989. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Marco Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 118.178.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063322/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02996. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Soil-Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9378 Diekirch, Friidhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 98.398.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063325/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02986. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Intertransports Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 71.718.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008063314/1488/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02929. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Ciminko, Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 49.499.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063330/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02981. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080070855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Fiduciaire Barthels & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz.  
R.C.S. Luxembourg B 34.239.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063328/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02984. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080070859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Mateco Location de Nacelles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam.  
R.C.S. Luxembourg B 56.496.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063319/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02997. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080070871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**J2B Consultants S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 127.773.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008063307/1488/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06563. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080070702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Mateco Location de Nacelles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam.  
R.C.S. Luxembourg B 56.496.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063317/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02999. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Torcasso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 95.137.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063335/8473/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02977. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Dresdner Bank Aktiengesellschaft, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 40.106.

Le bilan consolidé au 31.12.2007 (Konzernabschluss) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

A. Georgi / Dr. G. Otte.

Référence de publication: 2008063304/16/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01024. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Orbis Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 90.049.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 14 mai 2008.

Pour le compte ORBIS SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Laurence KREICHER

Référence de publication: 2008063300/1177/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02432. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**P&P Consulting SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 129.948.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008063309/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08757. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080070700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Unidiam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 125.480.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008063311/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09257. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080070698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Qioptiq S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Eye 3 S.à r.l.).****Capital social: EUR 4.209.975,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.139.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of the month of March, at 10.30 a.m.,

Before us, M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

EYE 2 S.A. a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number B 111.138,

hereby represented by M<sup>e</sup> Audrey Scarpa, lawyer, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée Qioptiq S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated under the name of Eye 3 S.à r.l. by a deed of the undersigned notary on 14 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N<sup>o</sup> 164 of 24 January 2006, the articles of which have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1636 of 29 August 2006 (the "Company").

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

65686

*Agenda:*

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of one million one hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 1,199,975.-) so as to raise it from its current amount of three million ten thousand euro (EUR 3,010,000.-) to an amount of four million two hundred nine thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 4,209,975. -).

2. To issue forty-seven thousand nine hundred ninety nine (47,999) new ordinary shares of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges attached thereto as the existing shares of the Company of the same class of shares.

3. To accept the subscription of the forty-seven thousand nine hundred ninety nine (47,999) new ordinary shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), by the existing shareholder of the Company, EYE 2 S.A., and to accept payment in full of the nominal value of each such new shares together with a share premium in an aggregate amount of four million eight hundred thousand twenty-three point eighty euro (EUR 4,800,023.80) by a contribution in kind and to allocate these newly issued shares to EYE 2 S.A., in consideration for its contribution in kind and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4. To amend article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions taken under points 1 to 3.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of one million one hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 1,199,975.-) so as to raise it from its current amount of three million ten thousand euro (EUR 3,010,000.-) to an amount of four million two hundred nine thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 4,209,975.-).

*Second Resolution*

The sole shareholder resolved to issue forty-seven thousand nine hundred ninety nine (47,999) new ordinary shares of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges attached thereto as the existing shares of the Company of the same class of shares.

*Third resolution*

*Subscription*

There now appeared M<sup>e</sup> Audrey Scarpa, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of EYE 2 S.A., by virtue of the above-mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of EYE 2 S.A., for the forty-seven thousand nine hundred ninety nine (47,999) new ordinary shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), and to make payment in full of the nominal value of each such new shares together with a share premium in an aggregate amount of four million eight hundred thousand twenty-three point eighty euro (EUR 4, 800, 023.80) by a contribution in kind consisting of four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (4,999,999) shares of all the five million (5, 000, 000) shares, in Thor 2 S.A., a company organised under the laws of the Grand Duchy Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 118.221 (the "Contribution").

The appearing person further stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such Contribution to the Company.

The appearing person stated that it will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The appearing person stated that a report has been drawn up by the Company's board of managers, wherein the Contribution so contributed is described and valued (the "Report"). Such Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The conclusions of the Report read as follows:

"Pursuant to the above retained valuation methodology, the Contribution paid to the Company amounts at least to five million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight point eighty euro (EUR 5,999,998.80) and is at least equal to the nominal value of the forty-seven thousand nine hundred ninety nine (47,999) new ordinary shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to be issued by the Company together with a share premium in an aggregate amount of four million eight hundred thousand twenty-three point eighty euro (EUR 4,800,023.80)".

Thereupon the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the forty-seven thousand nine hundred ninety nine (47,999) new ordinary shares to EYE 2 S.A.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of articles 5 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

"The Company's capital is set at four million two hundred nine thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 4,209,975.-) divided into one hundred eight thousand three hundred ninety-nine (108,399) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and sixty thousand (60,000) redeemable preferred shares (the "Redeemable Preferred Shares"), each with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-)."

#### *Costs and expenses*

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding more than 65% of the share capital of Thor 2 S.A., a company with registered office in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand Euros.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed at 11.00 a.m.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatorze mars, à 10.30 heures,

Par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

EYE 2 S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 111.138,

représentée aux fins des présentes par M<sup>e</sup> Audrey Scarpa, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Qioptiq S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée sous le nom de Eye 3 S. à r.l. suivant acte du notaire soussigné en date du 14 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N<sup>o</sup> 164 du 24 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1636 du 29 août 2006 (la «Société»).

La partie comparante, reconnaissant être parfaitement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du Jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 1.199.915,-) de manière à le porter de son montant actuel de trois millions dix mille euros (EUR 3.010.000,-) à un montant de quatre millions deux cent neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 4.209.975,-).

2. Émission de quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (47.999) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25, -), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes de la même catégorie de parts sociales émises par la Société.

3. Acceptation de la souscription des quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (47.999) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25, -), par l'associé existant de la Société, EYE 2 S.A., et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales ainsi que du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre million huit cent mille vingt-trois virgule quatre-vingts euros (EUR 4.800.023,80) par un apport en nature et attribution des nouvelles parts sociales à EYE 2 S.A., en contrepartie de son apport en nature et acceptation de l'effectivité de l'augmentation du capital.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société en conséquence des résolutions à adopter en vertu des points 1 à 3 de l'ordre du jour.

a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 1.199.975,-) de manière à le porter de son montant actuel de trois millions dix mille euros (EUR 3.010.000,-) à un montant de quatre millions deux cent neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 4.209.975,-).

### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé d'émettre quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (47.999) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes de la même catégorie de parts sociales émises par la Société.

### *Troisième résolution*

#### *Souscription*

Est ensuite intervenue M<sup>e</sup> Audrey Scarpa, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de EYE 2 S.A., en vertu de la procuration précitée.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de EYE 2 S.A., les quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (47.999) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales ainsi que payer une prime d'émission d'un montant total de quatre millions huit cent mille vingt-trois virgule quatre-vingts euros (EUR 4.800.023,80) par un apport en nature correspondant à quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.999.999) actions, sur les cinq millions (5.000.000) d'actions, de Thor 2 S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 118.221 (l'«Apport»).

Le comparant déclare encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage, tel qu'applicable, et qu'il ne subsiste aucune restriction à la libre cessibilité de cet Apport à la Société.

Le comparant déclare qu'il accomplira toutes les formalités nécessaires au transfert valable de l'Apport à la Société.

Le comparant déclare qu'un rapport a été établi par conseil de gérance de la Société, dans lequel est décrit et évalué l'Apport ainsi apporté (le «Rapport»). Ce Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Rapport contient les conclusions suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus, l'Apport fait à la Société s'élève au moins à cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit virgule quatre-vingts euros (EUR 5.999.998,80) et est au moins égal à la valeur nominale des quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (47.999) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), à émettre par la Société avec une prime d'émission d'un montant total de quatre millions huit cent mille vingt-trois virgule quatre-vingts euros (EUR 4.800.023,80)».

L'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (47.999) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), à EYE 2 S.A.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à quatre millions deux cent neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 4.209.975,-) divisé en cent huit mille cent quatre-vingt-dix-neuf (108.399) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et soixante mille (60.000) parts sociales préférentielles rachetables (les «Parts Sociales Préférentielles Rachetables»), ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).»

#### *Évaluation des Frais*

Dans la mesure où l'apport en nature représente une participation d'au moins 65% des actions émises par Thor 2 S.A., une société ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille Euros.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte à 11.00 heures.

Signé: A. SCARPA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 mars 2008. Relation: LAC/2008/11620. - Reçu douze euros (12. - €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 MARS 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008063355/211/195.

(080070904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**SO Architects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.477.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008063313/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02930. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**PSM Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 73.078.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008063315/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06136. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Tele 2 Europe S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.944.

In the year two thousand and eight, on the seventh of April

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-Eich,

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of "TELE2 EUROPE S.A.", (RCS N ° B 56.944), with its principal office in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg, dated 7 November 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 54 of 5 February 1997. The By-Laws have been amended at last following a deed received by the undersigned notary on 28 December 2007, deed published in the official gazette, Mémorial, Recueil C N ° 530 of 3 March 2008.

The meeting begins at 5pm. Mr. Max MAYER, employee, residing in Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Luxembourg-Eich

The meeting elects as scrutineer, Mrs. Sabine PERRIER, employee, residing at.5, Chemin du Colombier, 57100 Thionville, France

The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 102.548.618 (one hundred and two million five hundred and forty eight thousand six hundred and eighteen) shares representing the total issued share capital are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, the sole shareholder having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the sole shareholder represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. - The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company following a contribution in kind by an amount of EUR 210.800.000, so as to raise it from its present amount of two billion five hundred sixty-three million seven hundred fifteen thousand four hundred fifty Euro (EUR 2.563.715.450,-) to two billion seven hundred and seventy four million five hundred and fifteen thousand four hundred and fifty Euro (EUR 2.774.515.450,-)

2. Subscription of eight million four hundred and thirty two thousand (8.432.000) shares of par value twenty five (EUR 25,-) Euro by TELE2 (MOBILE) FRANCE AB, with a contribution in kind consisting of the entire property of TELE2 (MOBILE) FRANCE AB comprising all of its assets and liabilities without any restriction or limitation and the payment of an aggregate share premium on all new issued shares for an amount of eight hundred and forty three million two hundred thousand Euro (EUR 843.200.000).

3. Renunciation by the existing Shareholder of its preferential rights to aforementioned subscription and acceptance of the subscription by TELE2 (MOBILE) FRANCE AB

4. Subsequent amendment of the Articles of Incorporation under Article 5 in order to give it the following wording:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at EUR 2.774.515.450,- (two billion seven hundred and seventy four million five hundred and fifteen thousand four hundred and fifty Euro, divided into 110.980.618 (one hundred and ten million nine hundred and eighty thousand six hundred and eighteen) shares with a par value of EUR 25 (twenty five Euro) each, all of which are fully paid up."

5. Miscellaneous

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and ten million eight hundred thousand Euro (EUR 210.800.000,-), in order to raise it from its present amount of two billion five hundred sixty-three million seven hundred fifteen thousand four hundred fifty Euro (EUR 2.563.715.450,-) to two billion seven hundred and seventy four million five hundred and fifteen thousand four hundred and fifty Euro (EUR 2.774.515.450,-), by a contribution in kind representing the issue of eight million four hundred and thirty two thousand (8.432.000) new shares of par value EUR 25 (twenty five Euro) with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the present extraordinary general meeting of the Company.

*Subscription*

The existing sole shareholder, through its appearing attorney, has expressly confirmed its renunciation to the mentioned subscription and its approval to the subscription made by TELE2 (MOBILE) FRANCE AB, as described hereafter.

There now appeared, Mrs. Sabine PERRIER, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of TELE2 (MOBILE) FRANCE AB, a company established under the laws of Sweden, having its registered office in Kalmar by virtue of a proxy given on 7 April 2008 in Stockholm, Sweden, which will remain attached to the present deed.

The person appearing declares to subscribe in the name of the aforementioned company to the newly issued shares of the Company as follows:

Name of Subscriber	Number of shares subscribed
TELE2 (MOBILE) FRANCE AB .....	8.432.000

The said subscriber declares through its duly appointed attorney to make full payment for all such new shares together with an aggregate share premium on all shares taken together in an amount of eight hundred and forty three million two hundred thousand Euro (EUR 843.200.000,-) by a contribution in kind consisting of the entire property of TELE2 (MOBILE) FRANCE AB comprising all of its assets and liabilities, without any restriction or limitation, as indicated in the balance sheet, which will remain attached to the present deed.

The assets and liabilities thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of one billion fifty four million Euro (EUR 1.054.000.000,-)

The Subscriber acting through its attorney states that there exist no impediments to the free transferability of the assets and liabilities to the Company without any restriction or limitation and that irrevocable instructions have been given to undertake all notifications or any formalities whatsoever required for the validity of the transfer of the assets and liabilities to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the assets and liabilities has been given to the undersigned Notary.

The person appearing states that, in accordance with the provisions set forth by articles 26-1, and 32-1 (5) of the law on commercial companies, as amended, a report has been drawn by DELOITTE S.A., Luxembourg on 7 April 2008 signed by Mr. Dan Arendt, réviseur d'entreprises, wherein the assets and liabilities so contributed in kind are described and valued.

The person appearing produces that report, the conclusion thereof are as follows:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 8.432.000 ordinary shares at a par value of EUR 25 each, increased by a total share premium of EUR 843.200.000.

This report is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Articles 26-1 and 32-1 (5) of the modified law of August 10, 1915 on Commercial Companies and should not be used for any other purpose without our express written consent. It is intended solely for the Board of Directors and Shareholders of the Company and may not be translated, summarised, disclosed, published or transmitted electronically without our prior consent".

The report will remain attached to the present deed and will be filed together with it.

Thereupon, the general meeting resolves to accept the said subscription by the subscriber and to allot to TELE2 (MOBILE) FRANCE AB the eight million four hundred and thirty two thousand (8.432.000) new shares of par value EUR 25 (twenty five Euro), all fully paid up.

#### *Second resolution*

Following the preceding resolution, the general meeting resolves to amend Article 5 of the Articles of Incorporation in order to give it henceforth the following wording:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at EUR 2.774.515.450,- (two billion seven hundred and seventy four million five hundred and fifteen thousand four hundred and fifty Euro, divided into 110.980.618 (one hundred and ten million nine hundred and eighty thousand six hundred and eighteen) shares with a par value of EUR 25 (twenty five Euro) each, all of which are fully paid up."

Nothing else being on the Agenda, the meeting was closed at

#### *Expenses*

Insofar as the contribution in kind results of TELE2 (MOBILE) FRANCE AB, a company incorporated under the laws of Sweden with registered office at Kalmar contributing all its assets and liabilities to the Company, the latter refers to Article 4-1 of the Law of December 29, 1971 as amended, which provides for a capital exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, will fall to be paid by the Company as a result of this present deed, are estimated at 7.000,- EUR.

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, Notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sept avril

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société Anonyme TELE2 EUROPE S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 56.944, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 54 du 5 février 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par une assemblée générale extraordinaire suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2007, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 530 du 3 mars 2008.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Max MAYER, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Madame Sabine PERRIER, employée privée, demeurant au 5, Chemin du Colombier, à 57100 Thionville, France

Le bureau étant dûment constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Qu'il appert de la liste de présence que les 102.548.618 (cent deux millions cinq cent quarante huit mille six cent dix huit) actions représentant l'intégralité du capital social émis et libéré sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique a été informé préalablement.

Ladite liste de présence, portant la signature de l'actionnaire unique représenté, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

II - que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit

1. Augmentation du capital social de la Société par apport en nature pour un montant de EUR 210.800.000,-, afin de le porter son montant actuel de deux milliards cinq cent soixante trois millions sept cent quinze mille quatre cents Euro

(EUR 2.563.715.450,-) à deux milliards sept cent soixante quatorze million cinq cent quinze mille quatre cent cinquante Euro (EUR 2.774.515.450,-)

2. Souscription de huit million quatre cent trente-deux mille (8.432.000) nouvelles actions de valeur nominale vingt-cinq (EUR 25,-) Euro par TELE2 (MOBILE) FRANCE AB, moyennant un apport en nature composé de la totalité de la propriété de TELE2 (MOBILE) FRANCE AB comprenant tous ses actifs et passifs sans restriction ou limitation

3. Renonciation de l'actionnaire existant à son droit de souscription préférentiel à la souscription ci-avant mentionnée et acceptation de la souscription par TELE2 (MOBILE) FRANCE AB

4. Modification subséquente des Statuts de la Société en son Article 5 aux fins de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Corporate Capital.** Le capital émis de la Société est fixe à EUR 2.774.515.450,- (deux milliards sept cent soixante quatorze million cinq cent quinze mille quatre cent cinquante Euro) divisé en 110.980.618 (cent dix million neuf cent quatre-vingt mille six cent dix-huit) actions de valeur nominale EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, entièrement libérées."

5. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent dix million huit cent mille Euro (EUR 210.800.000,-), afin de le porter de son montant actuel de deux milliards cinq cent soixante trois millions sept cent quinze mille quatre cent cinquante Euro (EUR 2.563.715.450,-) à deux milliards sept cent soixante quatorze millions cinq cent quinze mille quatre cent cinquante Euro (EUR 2.774.515.450,-), par un apport en nature représentant l'émission de huit millions quatre cent trente-deux mille (8.432.000) nouvelles actions de valeur nominale EUR 25 (vingt-cinq Euro) avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à compter du jour de la présente assemblée générale extraordinaire de la Société.

#### *Souscription*

L'actionnaire unique existant, par sa mandataire, a expressément confirmé sa renonciation à la souscription ci-après décrite et a donné son accord à ladite souscription par TELE2 (MOBILE) FRANCE AB.

Est intervenue, Mme. Sabine PERRIER, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommée par TELE2 (MOBILE) FRANCE AB, une société établie selon la loi du Royaume de Suède, ayant son siège social à Kalmars, en vertu d'une procuration donnée le 7 avril 2008 à Stockholm, Suède, laquelle restera annexée au présent acte.

La comparante déclare souscrire pour le compte de la société ci-avant mentionnée les nouvelles actions émises de la Société comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions émises
TELE2 (MOBILE) FRANCE AB . . . . .	8.432.000

Le souscripteur déclare, par sa mandataire, libérer entièrement toutes les nouvelles actions avec une prime d'émission sur l'ensemble des actions émises d'un montant de huit cent quarante trois million deux cent mille Euro (EUR 843.200.000,-), par un apport en nature consistant en la propriété entière de TELE2 (MOBILE) FRANCE AB comprenant tous ses actifs et passifs, sans restriction ou limitation aucune, tels que repris dans le bilan qui restera annexé au présent acte.

Les actifs et passifs ainsi apportés représentent un apport net d'un montant de un milliard cinquante quatre millions d'Euro (EUR 1.054.000.000,-).

Le souscripteur, agissant par sa mandataire, déclare qu'il n'existe pas de restrictions au libre transfert des actifs et passifs à la Société et que des instructions irrévocables ont été données aux fins d'effectuer toutes notifications ou quelconques formalités nécessaires pour réaliser valablement le transfert des actifs et passifs à la Société.

La preuve de propriété par le souscripteur des actifs et passifs a été apportée au Notaire soussigné.

La comparante déclare, qu'en vertu des dispositions des articles 26-1 et 32.1(5) de la loi régissant les sociétés commerciales, comme amendée, un rapport a été établi par DELOITTE S.A., Luxembourg, comme amendée, un rapport a été établi par DELOITTE S.A., Luxembourg le 7 avril 2008, signé par Monsieur Dan Arendt, réviseur d'entreprises, dans lequel les actifs et passifs apportés en nature sont décrits et évalués.

La comparante produit ce rapport, dont les conclusions sont comme suit:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 8.432.000 ordinary shares at a par value of EUR 25 each, increased by a total share premium of EUR 843.200.000.

This report is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Articles 26-1 and 32-1 (5) of the modified law of August 10, 1915 on Commercial Companies and should not be used for any other purpose without our express written consent. It is intended solely for the Board of Directors and Shareholders of the Company and may not be translated, summarised, disclosed, published or transmitted electronically without our prior consent".

Ce rapport restera annexé au présent acte, pour être enregistré concomitamment.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription par le souscripteur et décide de lui attribuer les huit million quatre cent trente-deux mille (8.432.000) nouvelles actions de valeur nominale EUR 25 (vingt-cinq Euro), toutes entièrement libérées.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide d'amender l'article 5 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixe à EUR 2.774.515.450,- (deux milliards sept cent soixante quatorze million cinq cent quinze mille quatre cent cinquante Euro) divisé en 110.980.618 (cent dix million neuf cent quatre-vingt mille six cent dix-huit) actions de valeur nominale EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures

*Evaluation des frais*

Dans la mesure où l'apport en nature résulte en ce que TELE2 (MOBILE) FRANCE AB, société constituée suivant la Loi du Royaume de Suède et avec siège social à Kalmar, contribue tous ses avoirs activement et passivement à la Société, cette dernière se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 7,000.-.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, H. DA CRUZ, S. PERRIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008, Relation: LAC/2008/15354. — Reçu € 12.- (douze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008063359/206/223.

(080070737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Genzyme Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. SangStat Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 66.390.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51501 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2008063278/211/12.

(080070663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Citadel Global Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2008063282/239/12.

(080070919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**ING Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 6.041.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Ingrid LENTZ  
*Secrétariat Général*

Référence de publication: 2008063293/1275/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02878. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**ING Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 6.041.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Ingrid LENTZ  
*Secrétariat Général*

Référence de publication: 2008063297/1275/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02874. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Guisan S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 45.372.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Le Conseil d' Administration  
Signature

Référence de publication: 2008063388/1103/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03160. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Consulting & Logistics Marketing Network SA., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 98.192.

L'an deux mille huit, le sept avril

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de

CONSULTING & LOGISTICS MARKETING NETWORK SA, avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 98.192, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 176 du 12 février 2004.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Muriel LEHMANN, employée privée, demeurant à Hayange (France), qui désigne comme secrétaire Martine PRIM, employée privée, demeurant à Schifflange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Chantal SIMON, manager juridique, demeurant à Thionville (France) Le Président expose d'abord que

I.-La présente Assemblée générale a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts
2. Modification de l'article 5 des statuts
3. Refonte complète des statuts
4. Démission et décharge du conseil d'administration.
5. Nomination d'un administrateur unique
6. Prorogation du mandat du commissaire aux comptes,

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée modifie l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

- a) l'achat et la vente de tous terrains à bâtir;
- b) l'achat, la vente, l'exploitation, la gestion et l'administration de biens immobiliers pour son propre compte.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée modifie le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par trente-et-un mille (31.000) actions de un (1.-) euro chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

..."

*Troisième résolution*

La Société n'ayant plus qu'un actionnaire, l'Assemblée procède à une refonte complète des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: CONSULTING & LOGISTICS MARKETING NETWORK SA

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- a) l'achat et la vente de tous terrains à bâtir;

b) l'achat, la vente, l'exploitation, la gestion et l'administration de biens immobiliers personnels.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par trente-et-un mille (31.000) actions de un (1.-) euro chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés. La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à, un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprima ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Quatrième résolution*

Elle accepte les démissions de GL CONSULTING SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.282 et de Emmanuel LE REBOURG, salarié-directeur de supermarché, né à Mont-Saint-Aignan/Seine Maritime (France), le 10 septembre 1978, demeurant à F-61250 Damigny, 1, allée des Cordeliers, de leurs fonctions d'administrateurs et de Stéphane CLEMENCE, gérant de société, né à Le Petit Quevilly/Seine Maritime (France), le 21 avril 1958, demeurante F-76100 Rouen, 113, avenue des Martyrs de la Résistance, de ses fonctions d'administrateur respectivement administrateur-délégué. Elle leur donne décharge quant à l'exécution de leurs mandats.

#### *Cinquième résolution*

Elle nomme aux fonctions d'administrateur unique:

Roza YUSRI, chargé de clientèle, né à Bukit Tinggi (Malaisie), le 29 juillet 1962, demeurant à JL Merta Sari 184, Suwung Kangin, Denpasar 80224-Bali (Indonésie).

Le mandat de l'administrateur unique ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

#### Sixième résolution

Elle confirme aux fonctions de commissaire aux comptes:

Jean GREFF, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi confirmé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Lehmann, Prim, Simon et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 14 avril 2008, Relation: EAC/2008/4896. — Reçu douze euros 12.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 avril 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008063372/223/145.

(080070895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

### **Deco-Toiture Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 138.427.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1.- Marc PELLER, indépendant, né à Luxembourg le 31 août 1954, demeurant à L-8356 Garnich, 4, Am Brill.
- 2.- Lino DAS NEVES CARDOSO, indépendant, né à Mata Mourisca/Pombal (Portugal), le 26 juillet 1962, demeurant à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de DECO-TOITURE SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, ainsi que les travaux de plafonneur façadier, couvreur et ferblantier.

La société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

*Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Marc PELLER, indépendant, né à Luxembourg, le 31 août 1954, demeurant à L-8356 Garnich, 4, Am Brill, cinquante parts . . . . .	50
2.- Lino DAS NEVES CARDOSO, indépendant, né à Mata Mourisca/Pombal (Portugal), le 26 juillet 1962, demeurant à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes, cinquante parts . . . . .	50
Total: Cent parts . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.
- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Margarida NEVES TAVARES MARQUES, sans état, née à Dardavaz Tondela (Portugal), le 4 avril 1971, demeurant à L-4630 Differdange, 36, rue de la Montagne, gérante technique;

2.- Marc PELLER, indépendant, né à Luxembourg le 31 août 1954, demeurant à L-8356 Garnich, 4, Am Brill, gérant administratif;

3.- Lino DAS NEVES CARDOSO, indépendant, né à Mata Mourisca/Pombal (Portugal), le 26 juillet 1962, demeurant à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de l'un des deux gérant administratifs.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Peller, Das Neves Cardoso et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 29 avril 2008, Relation: EAC/2008/5817. — Reçu soixante deux euros 12.400.- à 0,5% = 62.-.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 avril 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008063383/223/71.

(080070701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Proff Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 138.431.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Antonio DE SOUSA FERREIRA, chauffeur, né à Beato/Lisboa (Portugal), le 6 août 1956, son épouse.

2.- Maria Manuela DAS DORES FRADE, représentante, née à Maceira (Portugal), le 2 décembre 1955, et leur fille.

3.- Ana FRADE MIRANDA, vendeuse, née à Esgueira (Portugal), le 31 décembre 1987,

demeurant ensemble à L-4687 Differdange, 67, rue Woïwer.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de PROFF SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Steinsel.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un magasin d'articles électroménager ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Antonio DE SOUSA FERREIRA, chauffeur, né à Beato/Lisboa (Portugal), le 6 août 1956, demeurant à L-4687 Differdange, 67, rue Woïwer, quarante-huit parts . . . . .	48
2.- Maria Manuela DAS DORES FRADE, représentante, née à Maceira (Portugal), le 2 décembre 1955, demeurant à L-4687 Differdange, 67, rue Woïwer, quarante-huit parts . . . . .	48
3.- Ana FRADE MIRANDA, vendeuse, née à Esgueira (Portugal), le 31 décembre 1987, demeurant à L-4687 Differdange, 67, rue Woïwer, quatre parts . . . . .	4
Total: cent parts . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Antonio DE SOUSA FERREIRA, chauffeur, né à Beato/Lisboa (Portugal), le 6 août 1956, demeurant à L-4687 Differdange, 67, rue Woïwer, gérant administratif;

2.- Maria Manuela DAS DORES FRADE, représentante, née à Maceira (Portugal), le 2 décembre 1955, demeurant à L-4687 Differdange, 67, rue Woïwer, gérante technique.

La société est engagée par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: De Sousa Ferreira, Das Dores Frade, Frade Miranda et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 6 mai 2008. Relation: EAC/2008/6093. - Reçu trente et un euros (12.400,- à 0,25% = 31).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 mai 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008063387/223/71.

(080070786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

### **YMMA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 138.424.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois du Luxembourg S.P.F. SAMFRAN S.A., établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, R.C.S. Luxembourg section B numéro 137.996,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante (ci-après l'Associé unique"), représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (la "Société").

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de YMMA S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, obligations, titres de créances, effets de commerce et tous autres titres, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses participations.

La Société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la promotion, l'administration, la location et la cession d'immeubles sis à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg ou à l'étranger et lui fournir toute assistance sous forme de prêts, garanties ou de toute autre manière.

La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe que la Société.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4.** Le siège de la Société sera établi à Luxembourg-Ville.

Le siège pourra être transféré dans les limites de la commune de la Ville de Luxembourg par simple résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une

telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société pourra ouvrir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, par simple résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-proprétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et profits de la société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8.** La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la loi du août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée, acquérir ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts sociales devront se faire par le biais d'une résolution d'une et sous les conditions à fixer par une assemblée générale des associés.

**Art. 9.** Si la Société a au moins deux associés, les parts peuvent être cédées librement entre les associés.

Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quart (3/4) du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné par les détenteurs de parts représentant pas moins des trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettront pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la société représentera l'intégralité des associés de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la société.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents ou représentés et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés pourront changer la nationalité de la société par une décision prise à l'unanimité.

Le conseil de gérance ou le commissaire aux comptes pourront convoquer une assemblée générale.

Un associé pourra acter à toute assemblée des associés en nommant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par e-mail une autre personne qui n'a pas à être associé.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les copies ou extraits des procès-verbaux d'une assemblée destinés à être produits judiciairement ou autrement seront signés par le président de l'assemblée, le président du conseil ou deux gérants.

**Art. 12.** Si la Société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant sont déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les opérations d'administration et de disposition au nom de la Société et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par (i) la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de deux gérants ou (ii) la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) qui aura/ont reçu le pouvoir d'engager la Société par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 14.** Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la société et la représentation de la Société pour de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Le ou les gérants pourront nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'aura pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

**Art. 15.** Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence devra être mentionnée dans la convocation.

Cette convocation pourra être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télécopie, ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées en réunion du conseil de gérance. De telles signatures pourront apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et pourront résulter de lettres ou télécopies.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- ces comptes doivent montrer un profit, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés,
- le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

**Art. 16.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** L'exercice social de la Société court du premier janvier au trente et un décembre de l'année suivante.

**Art. 19.** La gérance établira les comptes annuels à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social de la Société.

L'assemblée des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera la manière dont les bénéfices nets annuels devront être alloués.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société SPF SAMFRAN S.A., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, s'élève à neuf cents euros.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées au poste de gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par leurs signatures individuelles:

- Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, né à Metz (France), le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, et
- Maître Samia RABIA, avocat à la Cour, né à Longwy (France), le 10 février 1974 demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est établi à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mai 2008, Relation GRE/2008/2033. — Reçu Soixante-deux euros et cinquante cents 0,5 € 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008063379/231/199.

(080070624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

#### **Immobilière Arenberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.970.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.  
Le Conseil d'administration  
Signature

Référence de publication: 2008063399/1103/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03166. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Barbieri S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.008.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.  
Le Conseil d'administration  
Signatures

Référence de publication: 2008063401/1103/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03155. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Massada Europe Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 138.415.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le seize avril.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Bruno TRUTET, employé privé, né à Thouars (France), le 25 janvier 1969, demeurant à F-54260 Tellancourt (France), 13, rue du Général de Gaulle,

2.- Madame Martine BENHAMOU née BOU-AZIZ, employée privée, née à Oujda (Maroc), le 11 février 1953, demeurant à F-93250 Villemomble (France), 4, allée de la Tour,

ici représentée par Monsieur Bruno TRUTET, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée à Villemomble, le 11 avril 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «Massada Europe Trading S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objets l'exploitation d'un commerce, d'un e-commerce, ainsi que l'activité de consultant.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune, réparties comme suit:

1.- Madame Martine BENHAMOU née BOU-AZIZ, prénommée, quatre-vingt-quinze parts . . . . .	95
2.- Monsieur Bruno TRUTET, prénommé, cinq parts . . . . .	5
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus d'agrément, le ou les associés non cédants, respectivement les associés survivants en cas de transmission pour cause de mort, s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession respectivement dont transmission.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

#### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

#### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Disposition générale

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

65706

*Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.000.-EUR.

*Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Patrick KULA, employé privé, demeurant à L-4056 Esch/Alzette, 5, Place Winston Churchill, né le 30 mars 1954 à Château Thierry (France).
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Trutet, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2008, Relation: LAC/2008/16185. — Reçu à 0,50 %: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50.-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mercredi 7 mai 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008063396/241/103.

(080070507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Barbieri S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.008.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008063397/1103/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03158. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**EPREC Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.806.

*Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 9 avril 2008*

Le siège social a été transféré de L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 08/05/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EPREC Investments S.à.r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008063406/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02802. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Barbieri S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.008.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008063403/1103/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03157. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Guisan S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.372.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008063395/1103/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03165. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Luxcontrol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, 1, avenue des Terres Rouges.

R.C.S. Luxembourg B 15.664.

Sämtliche Gesellschafter sind anwesend oder vertreten um über den einzigen Punkt der Tagesordnung zu befinden.

Da sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, wurde auf sämtliche Einberufungsfristen verzichtet und die Versammlung ist als solche gültig einberufen.

Die Gesellschafterversammlung bestellt Herrn Prof. Dr. Bruno O. Braun zum Vorsitzenden, Herrn Jacques Eischen zum Stimmzähler und Herrn Gaston Reinesch zum Schriftführer.

Der einzige Punkt der Tagesordnung lautet:

Bestätigung der Mandate von Verwaltungsratsmitgliedern sowie Feststellung von Abgängen und Ernennungen von Verwaltungsratsmitgliedern.

Zum einzigen Punkt der Tagesordnung bestimmt die Gesellschafterversammlung einstimmig folgendes:

1. Die Gesellschafterversammlung bestätigt das Mandat des Herrn Prof. Dr. Bruno O. Braun, wohnhaft in D-50996 Köln, Am Neuen Forst, 20, mit Wirkung vom 17. Juni 2004 bis zur Jahreshauptversammlung die im Jahre 2010 stattfinden wird (Billigung des Jahresabschlusses 2009).

2. Die Gesellschafterversammlung bestätigt das Mandat des Herrn Dr. Christoph Hack, wohnhaft in D-50354 Hürth-Efferen, Alfrastrasse 9, mit Wirkung vom 20. Juni 2002 bis zur Jahreshauptversammlung die im Jahre 2008 stattfinden wird (Billigung des Jahresabschlusses 2007).

3. Die Gesellschafterversammlung bestätigt das Mandat des Herrn Dr. Jürgen Brauckmann, wohnhaft in D-51467 Bergisch-Gladbach, Unterboschbach, 25, mit Wirkung vom 19. Juni 2003 bis zur Jahreshauptversammlung die im Jahre 2009 stattfinden wird (Billigung des Jahresabschlusses 2008).

4. Die Gesellschafterversammlung bestätigt das Mandat des Herrn Dr.-Ing. Romain Henrion, wohnhaft in L-8131 Bridel, 34, rue des Genêts, mit Wirkung vom 20. Juni 2002 bis zur Jahreshauptversammlung die im Jahre 2008 stattfinden wird (Billigung des Jahresabschlusses 2007).

5. Die Gesellschafterversammlung nimmt den Rücktritt des Herrn Dr.-Ing. Romain Henrion als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 10. Dezember 2007 an.

6. Die Gesellschafterversammlung bestellt Herrn Gilles Feider, wohnhaft in L-2627 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Thoma, als Vertreter des Gesellschafters Arcelor Luxembourg, mit Wirkung zum 10. Dezember 2007 in den Verwaltungsrat um das Mandat des Herrn Dr.-Ing. Romain Henrion fort zu führen. Das Mandat des Herrn Gilles Feider läuft bis zur Jahreshauptversammlung die im Jahre 2008 stattfinden wird (Billigung des Jahresabschlusses 2007).

7. Die Gesellschafterversammlung bestätigt das Mandat des Herrn Gaston Reinesch, wohnhaft in L-3811 Schifflange, 7, Val des Aulnes, mit Wirkung vom 24. Mai 2004 bis zur Jahreshauptversammlung die im Jahre 2009 stattfinden wird (Billigung des Jahresabschlusses 2008). Herr Gaston Reinesch führt das Mandat des Herrn Georges Bollig, der mit Wirkung zum 24. Mai 2004 ausgeschieden ist, fort.

8. Die Gesellschafterversammlung bestätigt das Mandat als Administrateur-Délégué der LUXCONTROL S.A. des Herrn Jacques Eischen, wohnhaft in L-7221 Bereldange, 5, rue Dicks, mit Wirkung vom 18. Mai 2006 bis zur Jahreshauptversammlung die im Jahre 2008 stattfinden wird (Billigung des Jahresabschlusses 2007). Herr Jacques Eischen führt das Mandat des Herrn Georges Mathgen, der mit Wirkung zum 18. Mai 2006 ausgeschieden ist, fort.

Esch an der Alzette, den 21. April 2008.

Prof. Dr. Bruno O. Braun / Jacques Eischen / Gaston Reinesch  
Vorsitzender / Stimmzähler / Schriftführer

Référence de publication: 2008063409/5873/47.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02516. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

### **IF Executives (IFE), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 62.300.

Le gérant décide de transférer le siège social de 6-12, rue du Fort Wallis L-2714 Luxembourg à 7, route d'Esch L-1470 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour IF Executives (IFE)  
Patrice BOUGON  
Gérant

Référence de publication: 2008063411/8473/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

### **Somak (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.332.

#### EXTRAIT

Lors de sa réunion du 16 janvier 2008, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

SOMAK (EUROPE) S.A.

Stefan VANDENHOVE / Fernand SASSEL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008063415/8473/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**EFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.623.

Le gérant décide de transférer le siège social de 6-12, rue du Fort Wallis L-2714 Luxembourg à 7, route d'Esch L-1470 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour EFE Luxembourg S.à r.l.

Patrice BOUGON

Gérant

Référence de publication: 2008063413/8473/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**WI-BA-Metall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 78.

R.C.S. Luxembourg B 138.432.

STATUTEN

Im Jahr zweitausendacht, den achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Eich.

SIND ERSCHIENEN:

1. Frau Ute SCHMIDT, Unternehmerin, wohnhaft in D-34253 Lohfelden, Langestrasse 55.

2. Herr Guido BRÜLS, Arbeiter, wohnhaft in B-4750 Bütgenbach, Hohlweg, 13.

3. Herr Ernst ZIMMER, Dipl. Ing, wohnhaft in D-93073 Neutraubling, Hans-Sachs-Strasse, 39

Welche Komparanten beschlossen haben eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung:

**Art. 1.** Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet: WI-BA-Metall S.à r.l.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist:

- die Herstellung und Montage von Konstruktionen der Metallbautechnik; Stahl- und Metallbau,
- der Betrieb eines Konstruktionsbüros für Stahl- und Metallbau
- das Herstellen von Dach- und Fassadenbekleidungen
- sowie der allgemeine Handel mit den Produkten der verschiedenen Branchen

Generell ist es der Gesellschaft gestattet, ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen, aufgelöst werden.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist der Gemeinde Wintrange.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Es ist der Gesellschaft gestattet Büros, Filialen, Zweigstellen, oder Niederlassungen -sowohl im Inland als auch im Ausland- durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung zu errichten.

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend sechshundert Euro (12.600.- EUR), eingeteilt in einhundert zwanzig Anteile (120) zu je einhundertfünf Euro (105,- EUR) vollends eingezahlt.

**Art. 6.** Die Anteile der Gesellschaft sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt

Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an den respektive die Erben übergeben werden. Sollte diese Zustimmung von einem überlebenden Gesellschafter verweigert werden, so verpflichten sich alle überlebenden Gesellschafter solidarisch gegenüber dem oder den Erben, die Anteile des verstorbenen Gesellschafters im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Anteile zum Nettowert zu übernehmen oder einen Dritten zu bestimmen, der die Anteile des verstorbenen Gesellschafters zum Nettowert übernehmen wird. Sollte einer der Überlebenden Gesellschafter auf eine Übernahme verzichten, so geht die ihm auferlegte Pflicht auf die verbleibenden überlebenden Gesellschafter über.

Der Nettowert der Anteile wird aufgrund der durchschnittlichen Werte der Bilanzen der letzten drei Geschäftsjahre festgelegt. Sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre bestehen, wird der zu zahlende Preis aufgrund der durchschnittlichen Werte der letzten Bilanz oder der zwei letzten Bilanzen festgelegt.

Sollte keine Einigung über den zu zahlenden Preis erzielt werden, so bestellt jede Partei einen Sachverständigen um diesen festzulegen. Die beiden Sachverständigen bestimmen ihrerseits einen dritten Sachverständigen für den Fall dass sie keine Einigung über den zu zahlenden Preis erreichen würden.

Sollte keiner der Gesellschafter bereit sein, die Anteile des verstorbenen Gesellschafters zu übernehmen, haben die Erben das Recht, nach Inverzugsetzung der Gesellschaft unter Wahrung einer Dreimonatsfrist, die Auflösung der Gesellschaft bei Gericht zu beantragen.

**Art. 7.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters, lösen die Gesellschaft auf.

**Art. 8.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben eines Gesellschafters können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschafts eigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern vertreten, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönliche Verpflichtung ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 01. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 15.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

- 5% dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der Restbetrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 16.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 17.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr an heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

*Zeichnung der Anteile:*

Die Stammeinlagen wurden wie folgt gezeichnet:

1. Frau Ute Schmidt vorbenannt, sechzig Anteile . . . . .	60
2. Herr Guido BrÜls, vorbenannt, dreissig Anteile . . . . .	30
3. Herr Zimmer Ernst, vorbenannt, dreissig Anteile . . . . .	30
<b>Total: einhundert Anteile . . . . .</b>	<b>100</b>

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zwölftausend sechshundert Euros (12.600,-EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.000,- EUR.

*Beschlüsse*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Als Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit werden ernannt:

a.- Frau Ute SCHMIDT, vorbenannt, technische Geschäftsführerin

b.- Herr Guido BRÜLS, vorbenannt, kaufmännischen Geschäftsführer

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift des technischen Geschäftsführers und des kaufmännischen Geschäftsführers rechtgültig verpflichtet.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9780 Winckrange, Maison 78.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. SCHMIDT, G. BRÜLS, E. ZIMMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008, Relation: LAC/2007/13545. — Reçu € 63.- (soixante-trois Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 9. April 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008063389/206/113.

(080070801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**Central Asian Flour S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 103.519.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CENTRAL ASIAN FLOUR S.A (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 11 avril 2008 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008063442/317/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01427. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080070918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

**SCOTTISH EQUITABLE ADVISERS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 36.377.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 24 avril 2008*

Les actionnaires, après avoir reçu lecture du rapport du commissaire à la liquidation, décident:

- d'adopter les conclusions du rapport du commissaire à la liquidation et d'approuver les comptes de la liquidation,
- de donner décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat d'administrateur, ainsi qu'au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats;
- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister,
- que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) années à l'adresse suivante: La Mondiale Europartner S.A., 23, ZA Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

*Pour la Société en liquidation*

Signature

Référence de publication: 2008063444/267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00576. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Bio Technology CONSULTING Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 31, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 138.159.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2008 à 14.00 heures*

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société de L - 9911 Troisvierges, 31A, route de Wilwerdange à L - 9911 Troisvierges, 31, route de Wilwerdange.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le gérant*

Référence de publication: 2008063446/832/15.

Enregistré à Diekirch, le 7 mai 2008, réf. DSO-CQ00039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080070619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---

**Agregat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 120.254.

Le bilan au 31.12.2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063457/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01433. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

---